

Objet de la réunion :	Réunion publique : diagnostic	CR n°	10
Date & lieu :	06/07/2021	Salle polyvalente de Maillat	
Rédacteur :	F.Franquet ; G. Tempelaere	Nbr de page :	5
Diffusé le :	12/07/2021		

La liste des présents est jointe en annexe.

Ordre du jour :

- Présentation de la démarche SCoT et diagnostic

VERDI Ingénierie Rhône-Alpes

SIEGE SOCIAL : 1 rue Conrad Killian | 38950 Saint-Martin-le-Vinoux | Tél. 04 76 04 04 40 | rhonealpes@verdi-ingenierie.fr

SAS au capital de 50 000 € | SIRET 492 469 705 00049 RCS GRENOBLE | APE 7112B | TVA Intracommunautaire FR 90 492469705

AGENCES : chemin des Vignes | 01500 Château-Gaillard

64 avenue Leclerc | 69007 Lyon | Tél. 04 37 66 42 31

25 C rue de la République | 42000 Saint-Étienne

Affaire :	Révision du SCoT Haut Bugey Agglomération	CR n°	10
Sujets abordés			

Introduction
<p>Annie Escoda, Vice-Présidente à l'aménagement du territoire et maire de Samognat, introduit la réunion publique en rappelant l'objectif de celle-ci : expliquer à la population la portée du SCOT, l'informer sur les raisons qui motivent sa révision et exposer les premiers enjeux du diagnostic, un état des lieux et des futurs possibles.</p> <p>Mme Escoda rappelle que le SCOT est un projet de territoire pour les vingt prochaines années et que l'association des habitants est primordiale.</p> <p>Le SCOT est un document stratégique qui s'impose aux documents d'urbanisme locaux en donnant des orientations générales. Dans le cas présent, le PLUi-H du Haut-Bugey doit être compatible avec le SCOT.</p> <p>1 La révision du SCOT a débuté en 2020 et son approbation est prévue pour 2023. La rentrée de septembre marquera la fin de la phase diagnostic et le début de la construction du projet politique.</p> <p><u>Intervenants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Annie Escoda, Vice-Présidente à l'Aménagement de l'espace et Stratégie Territoriale (SCOT – PLUi-H) et maire de Samognat - M. Laurent Sauzay, directeur du Pôle Développement du Territoire - M. Elie Maxit, chargé de mission SCOT du Haut-Bugey - M. Guillaume Tempelaere, chef de projet en urbanisme et responsable d'agence VERDI - Mme Faustina Franquet, chargée d'études en urbanisme VERDI

Questions - Réponses

Question n°1 : Association le Poumon Vert

Le représentant du Poumon Vert rappelle que la révision du Haut-Bugey est l'occasion de repenser l'avenir de la zone de l'aérodrome. L'Association a pu participer à deux ateliers (économie et environnement) à la suite desquels un document de travail a été transmis à HBA. Le document évoquait notamment la mobilisation des friches ainsi que des propositions de travail en commun.

À ce jour, aucune réponse n'a été communiquée et l'association s'interroge sur une éventuelle réponse de la collectivité sur ces sujets.

- ⇒ Mme Escoda rappelle que la révision du SCOT est actuellement en phase « Diagnostic » et que l'établissement du projet de territoire sur lequel portent les remarques de l'association sera engagé à l'automne 2021.

Question n°2

Un habitant d'Arbent met l'accent sur les problématiques de financement des projets programmés par les documents supra-communaux comme le SCOT et sur leur inégale répartition. Il prend l'exemple des subventions liées aux opérations de renouvellement urbain des quartiers prioritaires accordés sur Oyonnax et Bellignat tandis qu'Arbent accueille d'importants secteurs de logements vacants constituant des sites de renouvellement.

- ⇒ Mme Escoda rappelle que l'attribution des subventions comme celles du Nouveau Programme National de Rénovation Urbains (NPNRU) ne dépend pas du SCOT mais est validée à l'échelle nationale. Elle précise également que la question des logements vacants a été pleinement intégrée dès le premier SCOT mais qu'elle se heurte également aux volontés des propriétaires d'agir sur leur logement. Enfin, concernant l'état de voiries également souligné, le SCOT n'a pas vocation à agir de manière aussi précise. La gestion des voiries communales est bien du ressort de chaque commune.
M. Sauzay souligne également la différence notable, au regard de la politique de la ville, de situations entre les communes d'Oyonnax, de Bellignat et d'Arbent.

Le participant relève qu'en l'espace de vingt ans, peu d'actions ont été entreprises à l'issue du SCOT.

- ⇒ Mme Escoda rappelle que le SCOT actuel du Haut-Bugey a été approuvé en 2017 et qu'il s'agit du premier SCOT mis en œuvre sur le territoire. Bien que récent, il a déjà été **traduit dans un PLUi-H** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat) approuvé en 2020.
M. Tempelaere (VERDI) ajoute que le PLUi-H a permis d'inscrire **un objectif de réinvestissement du parc de logements vacants** (d'environ 600 logements à l'horizon 2030) et a participé au fléchage d'actions concrètes comme **la Maison de l'Habitat**, « Rénovez en Haut-Bugey » et les plans de financement associés.

Le participant conteste l'objectif de densification qui serait synonyme d'un retour aux « barres HLM ».

- ⇒ Mme Escoda explique que le SCOT s'appuie en priorité sur les réalités locales mais doit également intégrer les politiques publiques régionales et nationales, à commencer par **l'objectif de réduction de la consommation foncière**.
Il est également rappelé que la densité peut aujourd'hui prendre des formes bâties différentes (*ex : maisons jumelées, maisons de village, rénovation de corps de ferme, etc.*).

Sur le tourisme, il est relevé une incohérence entre l'évocation des paysages remarquables du Haut-Bugey comme le lac Genin et le développement de l'éolien jugé catastrophique.

- ⇒ M. Tempelaere explique qu'il n'a pas été fait mention d'un développement de l'éolien futur au cours de la présentation du diagnostic. En revanche, il s'agit d'une thématique qui devra être traitée dans le SCOT.
Mme Escoda ajoute que le développement de l'éolien dépend également de politiques départementales.

Question n°3

Une habitante de Marchon (Arbent) confirme que le territoire est suffisamment équipé en commerce et que des extensions commerciales en périphérie ne seraient pas souhaitables, notamment au regard du nombre de commerces vacants en centre-ville.

- ⇒ Le SCOT actuel avait déjà fait le constat d'une offre commerciale suffisante. Mme Escoda explique que l'objectif de l'intercommunalité n'est pas de développer les zones commerciales en périphérie mais qu'il revient ensuite aux communes d'appliquer ce principe à leur échelle. Il s'agit là de la stratégie mise en place dans le précédent SCOT et traduite dans le PLUi-H. Le nouveau SCOT aura la charge d'interroger cette vision prospective du commerce.

Madame évoque également le problème de la désertification médicale et prend pour exemple le départ non remplacé d'un médecin sur Dortan. Elle est surprise des valeurs annoncées qui font état d'une amélioration de l'offre de santé (données 2018). Il est également fait mention des jeunes qui quittent le territoire pour leurs études mais qui ne reviennent pas s'installer (elle souligne entre autre le gros turn-over dans les clubs sportifs).

- ⇒ Mme Escoda explique qu'il est difficile d'attirer des médecins sur le territoire. Certaines communes rémunèrent même certains médecins pour qu'ils viennent s'implanter sur le territoire. Annie Escoda réaffirme l'attachement des élus à cet enjeu et l'implication de chacun sur ce sujet.
- ⇒ La problématique est également importante concernant le départ des jeunes. Ce phénomène peut aussi s'expliquer en partie par un changement des modes de vie (*ex : les ménages ne restent pas forcément 20 ans ou 30 ans sur la même commune, on observe moins de rapprochement familial suite aux études...*)

Question n°4

Un participant s'interroge sur les différentes étapes de concertation et de décision du SCOT.

- ⇒ Le diagnostic ici résumé a été élaboré avec l'ensemble des services de Haut-Bugey Agglomération, les élus de la Commission Aménagement de l'Espace et les partenaires locaux et régionaux (*ex : acteurs économiques, associations, représentant des secteurs de la santé, du bois et de l'agriculture, des énergies renouvelables, etc.*)

Des réunions publiques sont ensuite réalisées afin de présenter les conclusions et les enjeux aux habitants, y compris pendant les phases de décisions.

Monsieur relève que la filière bois rencontre des difficultés de recrutement dans ses formations. L'ETB (École Technique du Bois) a été contrainte d'abandonner sa filière d'ingénieur par manque de candidats.

- ⇒ M. Emin (maire du Plateau d'Hauteville) confirme que la formation rencontre des difficultés de recrutement mais que la filière Ingénieur n'est pour autant pas abandonnée. Une rencontre a eu lieu la semaine passée avec le Préfet de Région afin d'établir un partenariat avec une école d'ingénieur.

Cette formation est nécessaire afin de faire progresser la filière bois sur le territoire vers d'autres métiers et devenir compétitive dans le secteur de la construction. La MFR porte également un projet de Recherche-Innovation dans ce sens et de nouvelles salles ont ouvert au sein de l'ETB (maintenance industrielle).

M. Emin ajoute que l'intégration de l'ex-CC du Plateau d'Hauteville à Haut-Bugey Agglomération s'explique par des enjeux similaires dans les domaines de la filière bois, des carrières, du tourisme ou encore de la santé.

Question n°5

M. Emin demande si le PCAET élaboré en 2018 sur les 36 communes sera amendé prochainement pour intégrer les communes de l'ex-CCPH.

- ⇒ M. Sauzay explique que le PCAET a une durée de 6 ans. Approuvé en décembre 2018, son plan d'action sur les 36 communes de l'ex-HBA se décline jusqu'en 2024 et devra être révisé à son terme, intégrant ainsi les communes de l'ex-CCPH.

L'intercommunalité peut également faire le choix d'élaborer un SCOT valant PCAET et ainsi étendre son périmètre sur le Plateau d'Hauteville par ce biais.

M. Emin s'interroge sur les moyens dont dispose le SCOT pour agir sur le dépérissement de la ressource en bois.

- ⇒ Le bureau d'études indique que suite aux réformes récentes de la loi ELAN sur les SCOT, de nouvelles possibilités de contractualisation sont ouvertes. Ces pistes pourront être explorées à l'occasion de la révision. Néanmoins, sur la filière bois précisément, d'autres plans et programmes sont plus à même de répondre à cet enjeu (ex : *Livre Blanc de la filière Forêt et Bois, dispositif « Construire une ressource forestière pour l'avenir »*).

Question n°6

Un habitant d'Arbent souligne que le poste d'émission de GES (Gaz à Effet de Serre) le plus important du territoire est le secteur des transports.

- ⇒ Bien que réalisé sur les 36 communes de l'ex-HBA uniquement, les conclusions et les enjeux du PCAET sont déjà intégrés dans le diagnostic du SCOT. Le bureau d'études indique que la remarque met en lumière l'importance des choix effectués par le SCOT sur cette question de la mobilité et donc de l'armature territoriale.

Monsieur pose la question de la ressource en eau : qu'est-ce qu'une station non conforme et quelles sont les actions mises en œuvre pour y remédier ?

- ⇒ La donnée provient d'un observatoire national qui analyse notamment la capacité des STEP (charges entrantes, capacités épuratoires et qualité des eaux en sortie...) ainsi que l'ancienneté.

Aujourd'hui, Haut-Bugey Agglomération est entièrement compétente sur le sujet de l'eau (assainissement, eau potable, eaux pluviales). Un programme de mise aux normes est en œuvre sur le territoire.

Monsieur ajoute que le fonctionnement du puits de Corcelles engendre une forte consommation électrique.

- ⇒ Le diagnostic a fait remonter un réel enjeu sur la compréhension du système hydraulique dans un système karstique. L'État ne manquera pas de questionner HBA sur l'adéquation entre la ressource en eau, sa qualité, et ses objectifs de développement.

M. Emin évoque des recherches de points d'eau sur Nantua, Les Neyrolles ou encore Corcelles (puits secondaire).

Question n°7

Un participant demande si la gestion des déchets est abordée dans le diagnostic.

La gestion des déchets constitue un chapitre du diagnostic. Afin de résumer brièvement les enjeux sur ce thème, le BE évoque une gestion reposant sur 3 Syndicats. La filière se structure progressivement et on note notamment des démarches portées par HBA comme la mise à disposition de composteurs.

Les participants sont encouragés à parcourir le document une fois validé et mis à disposition du public afin de connaître les enjeux détaillés pour chaque thématique.

Question n°8

Un participant explique qu'à l'occasion du PLUi-H, son terrain familial a été déclassé et s'interroge sur les motifs.

- ⇒ Mme Escoda rappelle que le SCOT est un document stratégique intercommunal permettant d'encadrer le développement du territoire pour les 20 prochaines années. Il n'a pas vocation à traiter la constructibilité à l'échelle de la parcelle comme peuvent le faire les cartes communales ou les plans locaux d'urbanisme.

Il est également expliqué que le PLUi-H a déclassé près de 500 ha jusqu'alors constructibles. Mme Escoda souhaiterait rappeler aux propriétaires qu'au regard des objectifs de réduction de la consommation foncière, la constructibilité d'un terrain n'est jamais acquise.

Conclusion

Mme Escoda remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation et rappelle que les questions et les remarques peuvent être adressées à la collectivité par mail.